

COL

Un contrat labellisé

La complémentaire santé dédiée
aux agents et personnels
de la fonction publique



France Mutuelle

Qui sommes-nous?

Depuis plus de 85 ans, Groupe France Mutuelle défend les valeurs mutualistes, profondément ancrées dans notre fonctionnement quotidien et nos choix stratégiques. À l'écoute de nos adhérents, nous mettons notre expertise au service d'une protection santé et prévoyance adaptée à tous les besoins.



Notre métier

Concevoir et proposer des solutions santé et prévoyance adaptées aux besoins des particuliers, des entreprises, des collectivités, comme de nos partenaires.

Notre expertise

Le savoir-faire et le professionnalisme de nos équipes permettent aujourd'hui à France Mutuelle de proposer des services innovants et différenciants pour compléter les gammes de produits.

Nos atouts

Indépendante et à taille humaine, France Mutuelle dispose de moyens humains et financiers permettant d'être un acteur performant et reconnu en matière de protection sociale.

Notre engagement

L'humain et la solidarité sont au cœur de nos actions : nous œuvrons chaque jour en faveur du bien-être de chacun et dans l'intérêt de tous.



L'offre dédiée aux agents et personnels de la fonction publique

Les agents des fonctions publiques territoriales, hospitalières et d'Etat peuvent prétendre à une complémentaire santé financée en partie par l'employeur.

Un contrat labellisé, qu'est-ce que c'est ?

Le contrat labellisé correspond au cahier des charges répondant à des critères, notamment, de solidarité intergénérationnelle et permet également de bénéficier de la participation financière éventuelle de la collectivité.

La souscription d'une complémentaire santé labellisée laisse le libre choix des garanties qui s'adaptent aux besoins de chaque agent. Les conditions d'adhésion sont simples, à effet immédiat, sans aucune formalité médicale.

Depuis 2012, elle peut donner droit à participation de l'employeur pour les agents. Cette participation sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

Notre offre adaptée à vos besoins

- ✓ Maintien des prestations et des tarifs pour les retraités des collectivités
- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Une offre labellisée par un organisme habilité ⁽¹⁾
- ✓ Un contrat responsable et solidaire ⁽²⁾



COL 1

À partir de :

31,99 € /mois

Soit 383,88 € /an

⁽¹⁾Dans les conditions du décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.
⁽²⁾Les garanties sont conformes au nouveau cahier des charges du contrat responsable issu des articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du code de la sécurité sociale.

COL - Prestations 2024

Garanties exprimées dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, excepté pour les prestations exprimées en euros ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale ne donnent pas lieu à remboursement. Délivrées dans les limites fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale et par ses décrets d'application.

COL¹

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle



SOINS COURANTS

Honoraires médicaux	
Généraliste et spécialiste - DPTM ⁽¹⁾	100%
Généraliste et spécialiste - hors DPTM ⁽¹⁾	100%
Actes d'imagerie, actes techniques médicaux et échographie - DPTM ⁽¹⁾	100%
Actes d'imagerie, actes techniques médicaux et échographie - hors DPTM ⁽¹⁾	100%
Actes médicaux réalisés en cabinet - DPTM ⁽¹⁾	100%
Actes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM ⁽¹⁾	100%
Médicaments	100%
Prescrits mais non pris en charge par la Sécurité Sociale ⁽²⁾	30 €
Forfait pilule contraceptive non prise en charge par la Sécurité sociale ⁽²⁾	35 €
Analyses et examens de laboratoire	100%
Honoraires paramédicaux	100%
Matériel médical	100%
Frais de transport	100%
Séances de psychologue prises en charge par la Sécurité Sociale	100%
Soins à l'étranger	Sécurité sociale + 25 % (min 100%)



HOSPITALISATION

Honoraires	
Chirurgien et anesthésiste - DPTM ⁽¹⁾	100%
Chirurgien et anesthésiste - hors DPTM	100%
Participation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros	24 €
Forfait journalier hospitalier sans limitation de durée ⁽³⁾	100% Frais réels
Forfait patient urgence	100%
Frais de séjour	100%
Chambre particulière	
En médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par an, pour les contrats COL1, COL2 et COL2+	15 €
En maternité par jour, 7 jours par an	15 €
Lit accompagnant Enfant âgé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par an	-
Frais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	-



DENTAIRE

Soins et prothèses 100% santé ⁽⁴⁾	Sans reste à charge
Soins (paniers à tarifs libres ou maîtrisés)	100%
Prothèses (paniers à tarifs libres ou maîtrisés), par prothèse, y compris Inlay / Onlay*	170%
Non pris en charge par la Sécurité sociale	
Implantologie par implant*	165 €
*Plafond annuel prothèses et implants (au-delà, remboursement limité à TM + 25% de la base de remboursement)	1 350 €
Orthodontie	
Prise en charge par la Sécurité sociale sur la base d'un semestre	100% + 100 €
Non prise en charge par la Sécurité sociale, par semestre	-

⁽¹⁾ Le DPTM (dispositif de pratique tarifaire maîtrisée) regroupe l'OPTAM (Option pratique tarifaire maîtrisée) et l'OPTAM-CO pour les chirurgiens et les obstétriciens. Ce dispositif est pris en charge par la Sécurité sociale et par la mutuelle. Pour savoir si votre médecin a pris part à ce dispositif, connectez-vous sur le site <http://annuaire.sante.ameli.fr> ⁽²⁾ Montant maximum par année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ⁽³⁾ 100% Santé vous permet de bénéficier d'un panier de soins sans reste à charge, après remboursement de l'Assurance Maladie et de la mutuelle. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce dispositif, vous pouvez opter pour le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée.

Nouveauté 2024
COL 2 +

COL 2

COL 3

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle

150%	180%	220%
130%	160%	200%
150%	180%	220%
130%	160%	200%
150%	180%	220%
130%	160%	200%
100%	100%	100%
30 €	30 €	30 €
50 €	50 €	50 €
130%	150%	200%
130%	150%	200%
150%	180%	200%
100%	100%	100%
100%	100%	100%
Sécurité sociale + 25 % (min 100%)	Sécurité sociale + 25 % (min 100%)	Sécurité sociale + 25 % (min 100%)
150%	180%	220%
130%	160%	200%
24 €	24 €	24 €
100% Frais réels	100% Frais réels	100% Frais réels
100%	100%	100%
100%	100%	100%
50 €	60 €	70 €
50 €	60 €	70 €
8 €	10 €	15 €
2 €	2 €	2 €
Sans reste à charge	Sans reste à charge	Sans reste à charge
100%	100%	100%
270%	370%	370%
220 €	300 €	300 €
1 350 €	1 500 €	1 800 €
100% + 200 €	100% + 280 €	100% + 350 €
200 €	400 €	550 €

COL – Prestations 2024 (suite)

Garanties exprimées dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, excepté pour les prestations exprimées en euros ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale ne donnent pas lieu à remboursement. Délivrées dans les limites fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale et par ses décrets d'application.

COL¹

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle

bd

OPTIQUE

Équipement 100% santé ⁽⁴⁾	Sans reste à charge
Monture et verres (remboursement monture limité à 100 €) ⁽⁵⁾	
Monture + 2 verres simples	150 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe	180 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe	200 €
Monture + 2 verres complexes	210 €
Monture + 1 verre complexe + 1 verre très complexe	230 €
Monture + 2 verres très complexes	250 €
Suppléments et prestations optiques	Sans reste à charge
Lentilles	
Prises en charge par la Sécurité sociale ⁽²⁾	Sécurité sociale + 100 €
Non prises en charge par la Sécurité sociale ⁽²⁾	100 €
Chirurgie réfractive non prise en charge par la Sécurité sociale, par œil	-



AIDES AUDITIVES

Equipements 100% santé ⁽⁴⁾	Sans reste à charge
Accessoires auditifs	100%
Audio-prothèse par oreille (COL2+ et COL3 : dans la limite du plafond réglementaire du contrat responsable (1 700€ en 2024))	100%



CURES

Cure thermale	-
----------------------	---



PREVENTION

Non prise en charge par la Sécurité sociale	
Ostéopathe, chiropracteur, ergothérapeute, psychomotricien, psychothérapeute, psychologue, pédicure-podologue, diététicien, étiope, par acte ⁽⁶⁾	20 € (Forfait 100 €/an)
Ostéodensitométrie osseuse par examen	23 €
Vaccins ⁽²⁾	20 €
Assistance ⁽⁷⁾	Incluse
Téléconsultation médicale ⁽⁷⁾	Incluse
Protection juridique santé ⁽⁷⁾	Incluse



PARTICIPATION

Allocation forfaitaire maternité pour un enfant ou jumeaux, si conjointe ou bénéficiaire inscrite	110 €
Frais d'obsèques	-

⁽²⁾Montant maximum par année civile (du 1er janvier au 31 décembre). ⁽⁴⁾Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé vous permet de bénéficier d'un panier de soins sans restes à charge. ⁽⁵⁾ Les montants de remboursements couvrent les frais d'acquisition engagés, par période de remboursement. ⁽⁶⁾ Pour la chiropraxie et l'ostéopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens ou sages-femmes. ⁽⁷⁾ Voir conditions de la fiche d'information ou la notice d'information relative au contrat et remise lors de l'adhésion. Ce document est également disponible sur simple demande.

Nouveauté 2024
COL 2 +

COL 2

COL 3

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle

Remboursement
Sécurité sociale + Mutuelle

Sans reste à charge	Sans reste à charge	Sans reste à charge
220 €	310 €	360 €
250 €	360 €	385 €
270 €	380 €	405 €
280 €	410 €	410 €
300 €	430 €	430 €
320 €	450 €	450 €
Sans reste à charge	Sans reste à charge	Sans reste à charge
Sécurité sociale + 150 €	Sécurité sociale + 180 €	Sécurité sociale + 200 €
150 €	180 €	200 €
250 €	300 €	350 €
Sans reste à charge	Sans reste à charge	Sans reste à charge
150%	180%	200%
100% + 100 €	Sécurité sociale + 600 €	Sécurité sociale + 900 €
Sécurité sociale + 122 €	Sécurité sociale + 140 €	Sécurité sociale + 150 €
30 € (Forfait 150 €/an)	40 € (Forfait 160 €/an)	50 € (Forfait 200 €/an)
23 €	23 €	23 €
40 €	45 €	50 €
Incluse	Incluse	Incluse
Incluse	Incluse	Incluse
Incluse	Incluse	Incluse
200 €	225 €	250 €
500 €	1 000 €	1 500 €

reste à charge, après remboursement de l'Assurance Maladie et de la mutuelle. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ce panier, les
de de prise en charge de 2 ans pour un équipement composé de 2 verres et d'une monture. Ils incluent la participation de l'assurance maladie. Le délai entre
prise entre -6,00 et -0,00 et dont le cylindre est inférieur ou égal +4,00 ; ou dont la sphère est positive et dont la somme « sphère + cylindre » est inférieure
s inscrits au fichier ADEL1. Pour l'étiopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par les praticiens inscrits au Registre National des Etiopathes (RNE).

Cotisations mensuelles 2024

Toutes taxes comprises

	COL 1	COL 2	COL 2 +	COL 3
jusqu'à 30 ans				
Agent seul	31,99 €	58,85 €	71,42 €	85,58 €
Agent + 1 enfant	47,08 €	103,27 €	118,25 €	133,12 €
Agent + 2 enfants et +	60,64 €	109,63 €	131,38 €	155,22 €
Couple (2 adultes)	56,78 €	116,56 €	140,77 €	167,57 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	71,54 €	150,02 €	179,04 €	210,53 €

De 31 à 37 ans				
Agent seul	39,76 €	64,71 €	79,20 €	95,66 €
Agent + 1 enfant	61,20 €	107,77 €	127,04 €	147,57 €
Agent + 2 enfants et +	73,99 €	117,21 €	142,43 €	170,56 €
Couple (2 adultes)	76,64 €	124,61 €	150,47 €	184,14 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	103,05 €	165,05 €	194,27 €	225,14 €

De 38 à 45 ans				
Agent seul	53,07 €	73,81 €	94,94 €	119,97 €
Agent + 1 enfant	83,36 €	115,60 €	145,85 €	180,97 €
Agent + 2 enfants et +	92,50 €	127,88 €	159,27 €	195,26 €
Couple (2 adultes)	105,51 €	145,74 €	179,29 €	217,22 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	149,84 €	185,00 €	222,85 €	264,36 €

De 46 à 60 ans				
Agent seul	57,23 €	80,46 €	104,93 €	134,59 €
Agent + 1 enfant	89,90 €	126,00 €	161,45 €	203,15 €
Agent + 2 enfants et +	99,75 €	139,48 €	176,40 €	219,21 €
Couple (2 adultes)	113,81 €	158,91 €	198,45 €	243,87 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	161,57 €	201,76 €	246,64 €	296,83 €

De 61 à 66 ans				
Agent seul	59,82 €	85,22 €	114,06 €	148,84 €
Agent + 1 enfant	93,98 €	133,45 €	175,08 €	224,74 €
Agent + 2 enfants et +	104,31 €	147,67 €	191,17 €	242,57 €
Couple (2 adultes)	118,95 €	168,33 €	215,16 €	269,86 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	168,91 €	213,68 €	267,22 €	328,54 €

De 67 et + de 67 ans				
Agent seul	63,24 €	88,89 €	119,25 €	155,90 €
Agent + 1 enfant	99,35 €	139,23 €	183,09 €	235,44 €
Agent + 2 enfants et +	110,27 €	154,07 €	199,93 €	254,12 €
Couple (2 adultes)	125,75 €	175,63 €	225,00 €	282,73 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	178,57 €	222,94 €	279,44 €	344,22 €

Nos services



L'assistance au quotidien

Dans le souci de toujours mieux vous accompagner, particulièrement dans les moments de la vie où vous en avez le plus besoin, France Mutuelle a conclu un partenariat avec Filassistance.

Une aide à la personne

En fonction de votre situation et de vos besoins, l'équipe pluridisciplinaire de Filassistance convient avec vous des prestations les mieux adaptées et se charge de leur mise en place : acheminement des médicaments, livraison de courses, garde des enfants, assistance aux devoirs, aide ménagère...



be **optilys**

Reseau de soins

Accédez à un réseau de professionnels de santé qui vous proposent des produits et services de qualité à des tarifs encadrés et négociés en **optique et en audioprothèse**.

Les engagements Be-optilys

Parce que l'amélioration de votre prise en charge est notre objectif, nous vous permettons de profiter de tarifs privilégiés et services préférentiels en vous rendant chez l'un des partenaires du réseau be-optilys.

- ① Vous permettre de diminuer vos dépenses de santé
- ② Vous assurer des soins de qualité
- ③ Vous informer et vous conseiller sur les solutions les plus adaptées à vos besoins de santé



Deafi, une aide aux malentendants

Proche de ses adhérents, Groupe France Mutuelle souhaite le rester en toutes circonstances. C'est pourquoi, attentive aux besoins de nos adhérents qui souffrent de difficultés d'audition ou de surdité, notre mutuelle a mis en place un service d'accueil téléphonique personnalisé.

Simple d'accès et facile d'utilisation, il leur permet de communiquer sans souci avec notre service Relation Adhérents, à l'égal de tout autre adhérent.



Téléconsultation médicale

Retrouvez la téléconsultation médicale dans tous nos contrats. Vous pourrez échanger, à tout instant avec un professionnel de santé, via le service MédecinDirect.

Son fonctionnement

L'équipe médicale de MédecinDirect intervient comme un élément clé dans le parcours de soins et soutient la médecine de terrain.

Elle conseille, oriente, prévient, rassure, alerte, corrige, aide à accepter un traitement, apporte son soutien professionnel à un patient et si besoin, peut délivrer un diagnostic et une ordonnance.



Protection juridique santé

Face à une agression, une erreur médicale ou encore une atteinte à votre intégrité morale, Cfdp vous facilite le règlement des litiges par un dialogue avec la partie adverse et toujours dans le respect de vos intérêts.

Des valeurs humaines

L'assurance de Protection Juridique Santé vous apporte une information juridique, vous protège des litiges dans le cadre de votre vie privée et défend vos intérêts devant les tribunaux, que ce soit en défense ou en recours.

Nos juristes de proximité vous apportent au quotidien de l'information, assurent le règlement de vos litiges dans un cadre amiable. Enfin si une procédure judiciaire est nécessaire, nous intervenons en règlement des frais de justice et honoraires de votre avocat.



Des conférences et des ateliers en ligne

France Mutuelle met à disposition de ses adhérents un accès à des conférences sur des sujets de santé, de prévention, de bien-être, d'activité physique, ou encore de culture.

Des visioconférences interactives avec HappyVisio

HappyVisio vous propose, en ligne, en direct ou en replay, de l'exercice physique au quotidien ainsi qu'un large choix de visioconférences.

Ces conférences abordent les thèmes de la santé, du bien-être ainsi que des conseils sur la vie au quotidien.

Pour tester, il suffit de vous connecter !

Nos avantages



Espace adhérent / Application mobile

France mutuelle vous permet de gérer votre complémentaire santé avec un espace sécurisé et personnalisé pour mieux répondre à vos besoins.

- ✓ Retrouvez le suivi de vos remboursements
- ✓ Transmettez un devis ou une facture
- ✓ Accédez au détail de votre contrat
- ✓ Téléchargez votre carte de tiers payant

France Mutuelle vous accompagne partout grâce à son application développée et pensée pour une gestion de votre contrat en toute simplicité !

Véritable prolongement de votre espace adhérent, retrouvez toutes les fonctionnalités sur votre smartphone, à n'importe quel moment.



Actions culturelles

Chaque mois France Mutuelle vous invite à un spectacle (théâtre, cinéma, etc...) en région parisienne et vous propose des tarifs préférentiels pour de nombreux autres événements culturels.

Des soirées ouvertes à tous

- 1 Retrouvez le programme culturel sur votre espace adhérent.
- 2 France Mutuelle propose aussi une pièce de théâtre sans sortir de votre salon, en vous connectant tout simplement à votre espace adhérent.



Magazine France Mutuelle

Cap sur l'info santé et la culture avec le magazine trimestriel France Mutuelle

Être adhérent France Mutuelle ce n'est pas seulement adhérer à une complémentaire santé, c'est aussi bénéficier d'un magazine santé de qualité.

Indépendant et réalisé par les équipes de France Mutuelle et des journalistes, ce magazine décrypte toute l'actualité santé et sociétale.

Il est adressé gratuitement tous les trimestres et est disponible sur l'espace adhérent.



Faisons connaissance !

DRIAC SANTE
M. Pierre Delbarre
2 Route de Blendecques
62219 Longuenesse
03 21 39 52 43
ORIAS 14007014
SIREN 807 565 890



Par téléphone

09 77 42 43 44



Par mail

adherent@francemutuelle.fr



Via notre site internet

www.francemutuelle.fr



En agence

10, rue du 4 septembre 75002 Paris